

TERME DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET A L'EFFET D'ASSURER LES MISSIONS DE CONSEIL FISCAL ET SOCIAL A L'ACMS

I- OBJET

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) B.P. 14025 Yaoundé Tél. (237) 22 21.94.19, Tél./Fax (237) 22 20.92.24, l'ACMS lance un appel d'offres restreint pour le recrutement d'un Cabinet chargé d'assurer les missions de Conseil Fiscal et Social à l'ACMS .

II- CONTEXTE

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est une ONG de droit Camerounais affiliée au réseau PSI. L'ACMS est engagée dans les domaines ci-après :

- La santé de la reproduction,
- La lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques,
- La lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles avec les préservatifs masculins et féminins,
- La survie de l'enfant
- La lutte contre le paludisme.

Elle travaille en partenariat avec plusieurs bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier MBALLA II, dispose de trois agences régionales basées à Douala, Garoua et Bamenda et de deux bureaux de liaison à N'Gaoundéré et Maroua.

L'ACMS comme toute structure évoluant au Cameroun a des droits et des devoirs en matière fiscale et sociale vis-à-vis de l'état Camerounais.

III- MISSIONS

Le Cabinet retenu aura pour mission d'assister l'ACMS à la maîtrise des risques en matière fiscale, parafiscale et sociale. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'ACMS, dans le cadre de ses activités soit en conformité avec ses obligations fiscales, sociales et parafiscales, que les modalités de paiement des impôts & taxes et des retenues à la source dans le cadre des cotisations CNPS respectent la réglementation en vigueur au Cameroun.

Il s'agit spécifiquement d'éviter les risques de réclamations diverses de la part des bailleurs de fonds (audits), des prestataires, des fournisseurs, des partenaires et des employés; qui auraient été lésés du fait de droits non entièrement versés ou versés en trop, de l'administration fiscale et la CNPS du fait des impôts et cotisations non reversés, ou des bailleurs de fonds ainsi que de l'employeur du fait de la non application des avantages ou d'une optimisation fiscale que lui confère la loi.

Le cabinet retenu aura pour principales attributions de :

- Assister et conseiller l'ACMS pour toute question liée au domaine fiscal, et social conformément aux procédures, lois et règlements en vigueur au Cameroun ;
- Réaliser une évaluation fiscale de l'ACMS afin de clarifier les risques fiscaux et les avantages fiscaux potentiels en début de chaque année fiscale ;
- Réaliser un audit de la paie pour vérifier la conformité des déductions fiscales et sociales d'une part et certifier l'exactitude des algorithmes du logiciel de paie à travers les résultats des diverses opérations.
- Assister l'ACMS sur le volet fiscal des accords de financement pour les nouveaux contrats d'une part et veiller à l'optimisation fiscale et sociale de ces accords d'autre part;
- Rédiger pour le compte de l'ACMS, tout acte sous seing privé se rapportant directement ou indirectement au domaine fiscal ;

RR

